

VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ À HAUTE VISIBILITÉ

NORME CSA Z96 - ANALYSE, CARACTÉRISTIQUES ET CHOIX DE VÊTEMENTS

Le risque de heurt par un véhicule automoteur est présent dans de multiples situations pour les travailleurs municipaux. Cependant, il est possible de réduire ce risque en augmentant la visibilité des travailleurs. Le vêtement de sécurité à haute visibilité (VSHV) permet d'augmenter la visibilité de son utilisateur en accentuant la visibilité dans des situations dangereuses.

NORME CSA Z96

La norme CSA Z96 - *Vêtements de sécurité à haute visibilité* décrit les exigences relatives à ce type de vêtements pour les travailleurs canadiens, et constitue par conséquent la référence en lien avec les VSHV au Québec.

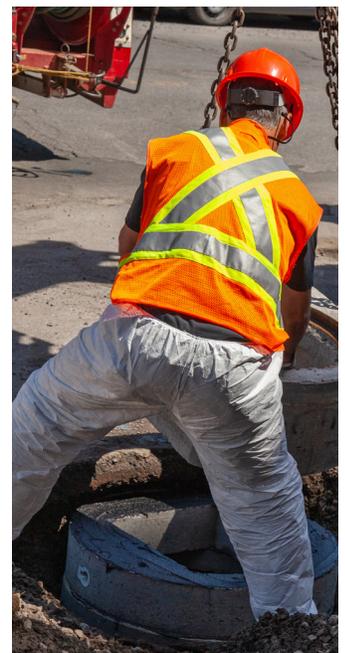
Cette norme précise les exigences relatives aux vêtements de travail qui permettent de signaler visuellement la présence de l'utilisateur. Elle énonce des exigences de rendement relatives à la couleur, à la rétro-réflexion, aux superficies minimales, ainsi qu'à la configuration et au rendement visant les propriétés physiques des matériaux. La norme CSA Z96 décrit également les méthodes d'essai qui permettent de s'assurer qu'un niveau minimal de visibilité soit maintenu lorsque les vêtements font l'objet d'un entretien régulier.



LIGNES DIRECTRICES POUR LE CONTRÔLE DU RISQUE

Une des règles de base commune au Québec est la suivante : tout travailleur présent sur la voie publique ou à proximité de celle-ci ou tout travailleur appelé à travailler à proximité d'un équipement ou d'un véhicule automoteur doit porter un vêtement de sécurité à haute visibilité approprié.

- ▶ Pour sélectionner ce vêtement approprié, une analyse du risque doit être réalisée. Des lignes directrices et des propositions de classe de rendement sont présentées à l'annexe A de la norme CSA Z96 à titre d'outil d'évaluation. Ces informations s'avèrent d'une grande utilité au cours de l'analyse de risques pour le choix du VSHV.
- ▶ Dans le présent aide-mémoire vous trouverez des informations concernant les classes de vêtements, les niveaux de rétro-réflexion, les couleurs, la capacité d'arrachage, le choix du VSHV en fonction du risque, le marquage – étiquette, l'entretien, les badges d'identification et le lettrage facultatifs.
- ▶ Un tableau récapitulatif d'une page est également disponible à la fin de l'aide-mémoire. Ce tableau présente les différents types (classes et niveaux) de VSHV, qui sont réglementés ou exigés par analyse de risque, en fonction des postes occupés ou tâches effectuées par les travailleurs municipaux. Les lignes directrices de l'annexe A de la norme CSA Z96 ont été utilisées pour compléter ce tableau.



CLASSES DE VÊTEMENTS

La classe de vêtements de sécurité à haute visibilité est déterminée par la surface du corps couverte. Il existe trois classes de vêtements :

1 Classe 1 :

fournit la couverture de surface du corps la plus petite qui soit reconnue et qui procure une bonne visibilité.

Cette classe de VSHV n'est pas illustrée dans le présent document, car elle ne répond pas au critère minimal de couverture en milieu municipal.

2 Classe 2 :

couvre une surface modérément grande du corps et procure une excellente visibilité.



3 Classe 3 :

couvre la plus grande surface du corps et procure la meilleure visibilité dans des conditions de faible luminosité et de loin.



NIVEAUX DE RÉTRORÉFLEXION ET COULEURS

1. Rétroreflexion

Les matériaux rétro réfléchissants reflètent la lumière émise par les phares des véhicules, qui viennent en sens inverse en la retournant au conducteur de véhicule. Les trois niveaux de rétroreflexion sont les suivants :

- ➊ **Niveau 1** : procure un rendement rétro réfléchissant élevé et assure la visibilité dans l'obscurité et à distance moyenne.
- ➋ **Niveau 2** : procure le plus haut rendement rétro réfléchissant et assure la visibilité dans l'obscurité et à grande distance.
- ➌ **Niveau RF** : procure un rendement rétro réfléchissant spécial de faible intensité approprié seulement aux vêtements conçus pour fournir une protection contre l'exposition de courte durée aux flammes et aux étincelles de soudure à l'arc électrique.

2. Couleurs

La visibilité est améliorée par un contraste élevé entre le vêtement et l'environnement de travail en arrière-plan. Le choix de la couleur devrait donc tenir compte de l'environnement de travail où la protection est requise afin d'assurer le meilleur contraste et la meilleure indication visuelle de mouvement. Voir le tableau en annexe pour les couleurs réglementées.

CAPACITÉ D'ARRACHAGE

À la suite de l'analyse de risques liée à la tâche ou au poste occupé, si des dangers d'enchevêtrement ou de coincement existent, comme dans le cas avec le port des harnais, on devrait choisir des vêtements qui présentent une capacité d'arrachage.

CHOIX DU VSHV EN FONCTION DU RISQUE

La norme CSA Z96 présente à l'annexe A des lignes directrices et des scénarios de classe de rendement à titre d'outil d'évaluation. Un grand nombre de situations de travail présentes dans le secteur municipal sont des activités désignées comme des activités avec scénario à risques moyens selon la norme CSA Z96 et exigent le port d'un VSHV de classe 2 niveau 2. Sont notamment concernés par ces scénarios à risques moyens :

- ▶ les travailleurs de la construction routière;
- ▶ les travailleurs des services publics;
- ▶ les membres d'équipes d'arpentage;
- ▶ les travailleurs forestiers;
- ▶ les brigadiers scolaires;
- ▶ le personnel de stationnement ou de poste de péage;
- ▶ le personnel d'intervention d'urgence;
- ▶ le personnel responsable de l'application de la loi;
- ▶ les enquêteurs sur les lieux d'un accident;
- ▶ autres travailleurs en milieu municipal.

Lors de l'analyse de risque et du choix du VSHV, il est nécessaire de prendre en compte des conditions particulières, par exemple, et sans s'y limiter :

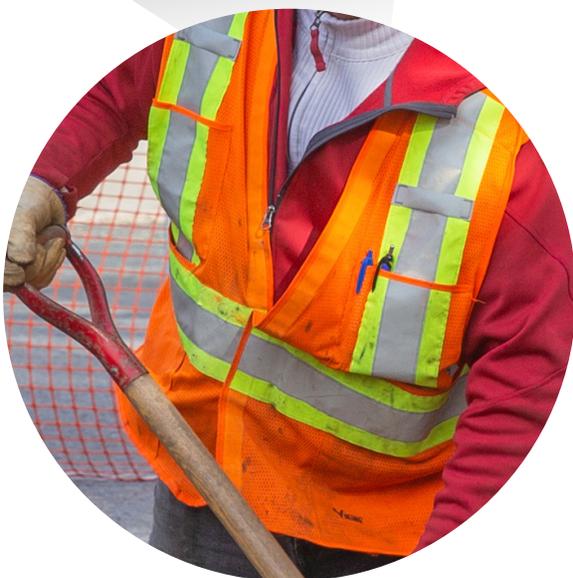
- ▶ la tâche du travailleur et l'attention qu'il peut porter à la circulation
- ▶ la distance de freinage ou de visibilité
- ▶ la proximité par rapport au véhicule
- ▶ la vitesse des véhicules
- ▶ la complexité de l'arrière-plan
- ▶ les intempéries
- ▶ l'éclairage
- ▶ la formation de l'utilisateur
- ▶ les réglementations en vigueur au Québec

Dans le cas où un travailleur est affecté à plusieurs tâches et dont le choix du VSHV pour ces tâches diffère, il sera important de faire une analyse et de sélectionner le VSHV avec la classe et le niveau les plus élevés (ex. : classe 3 niveau 2).



MARQUAGE - ÉTIQUETTE

Les VSHV doivent porter un marquage qui fait foi de leur conformité à la norme CSA Z96. Ce marquage doit être placé sur le produit même ou sur des étiquettes fixées au vêtement et doit inclure, notamment, la mention CSA Z96, la classe de vêtement et le niveau de rendement du matériau rétroréfléchissant, l'indication du rendement de résistance aux flammes (RF), le cas échéant.



ENTRETIEN

Afin d'en optimiser le rendement, les VSHV devraient être maintenus propres et nettoyés conformément aux instructions imprimées sur les étiquettes. Attention au chandail (t-shirt) : ces derniers étant portés directement sur le corps, ils seront contraints à de plus nombreux lavages, ce qui va réduire leur durée de vie. Il est recommandé de vérifier sur l'étiquette ou demander à votre fournisseur pour plus d'informations.

BADGES D'IDENTIFICATION ET LETTRAGE FACULTATIFS

Si des badges d'identification ou du lettrage non rétroréfléchissants sont utilisés, il faut s'assurer que leur superficie ne soit pas supérieure à 105 cm² et :

- ▶ a) s'ils sont placés devant le vêtement, ils ne doivent pas cacher plus de 25 cm² d'une ou des deux rayures/bandes verticales; et
- ▶ b) s'ils sont placés derrière le vêtement, ils ne doivent cacher les rayures/bandes.

Le tableau récapitulatif de la page suivante vous guidera dans votre analyse de risques afin de faire le choix de VSHV le mieux adapté à votre milieu et votre type de travail.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VÊTEMENTS DE SÉCURITÉ À HAUTE VISIBILITÉ

POSTE OU TÂCHE	CLASSE ET NIVEAU SELON LA NORME CSA Z96	ANALYSE DE RISQUES (ART. 51 LSST)	OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE
Tout travailleur présent sur la voie publique ou à proximité de celle-ci ou tout travailleur appelé à travailler à proximité d'un équipement ou d'un véhicule automoteur	Classe 2 ou 3 niveau 2 Orangé vif	Nécessaire Se référer aux lignes directrices à ► l'annexe A de la norme CSA Z96	
Intervenant de service incendies, lors d'accident sur les axes routiers	Classe 2 ou 3 niveau 2 Veste de sécurité en tout temps lors de l'intervention sur accidents sur les voies routières - Sauf si le personnel porte un APRIA.	Nécessaire Se référer aux lignes directrices à ► l'annexe A de la norme CSA Z96	
Tout travailleur de chantier de construction (excepté signaleur de chantier et signaleur routier qui doivent se référer aux normes spécifiques ci-dessous)	Classe 2 ou 3 niveau 2 Orangé vif	Voir obligation réglementaire ci-contre	art. 10.4.1 CSTC
Signaleur routier	Classe 3 niveau 2 Jaune-vert vif	Voir obligation réglementaire ci-contre	10.3.2 3 CSTC section 4.34 Tome V
Signaleur de chantier	Classe 2 ou 3 de niveau 2 Jaune-vert vif	Voir obligation réglementaire ci-contre	2.8.4(1) CSTC
Surveillant au déneigement	Classe 2 ou 3 niveau 2 Orangé ou jaune-vert vif	Nécessaire Se référer au Cherchez l'erreur « Surveillance du déneigement » du magazine ► Prévention au travail CNESST	
Policier	Classe 2 ou 3 niveau 2	Nécessaire Se référer aux lignes directrices à ► l'annexe A de la norme CSA Z96	
Brigadier	Classe 2 ou 3 niveau 2 Jaune-vert vif	Nécessaire Se référer au ► Manuel du brigadier SAAQ	
Électricien et autres tâches susceptibles d'exposition de courte durée aux flammes et aux étincelles de soudure à l'arc électrique	Classe selon l'analyse et de niveau RF	Nécessaire Se référer aux lignes directrices à ► l'annexe A de la norme CSA Z96	

LSST : Loi sur la santé et la sécurité du travail

CSTC : Code de sécurité pour les travaux de construction

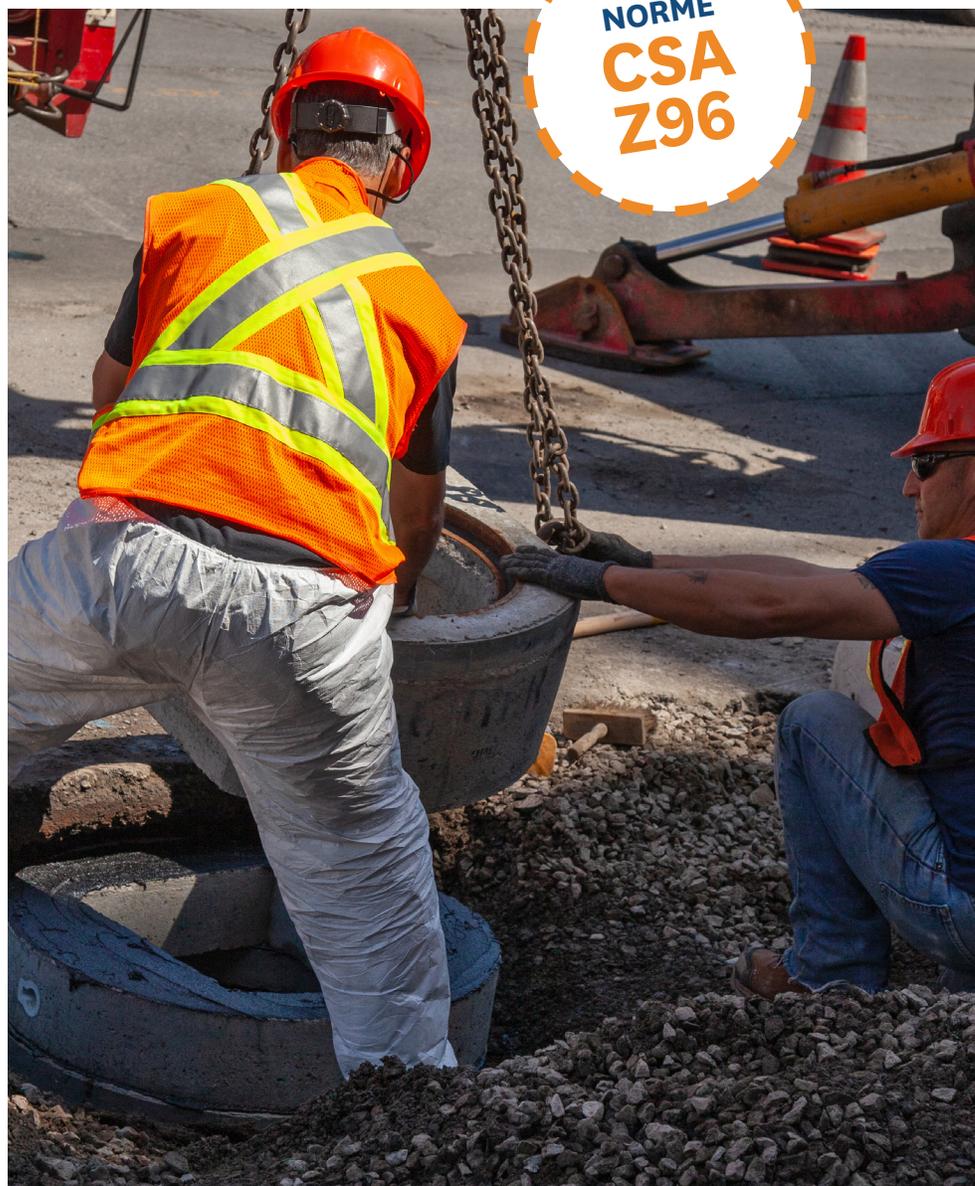
CSA Z96 : Norme de l'Association canadienne de normalisation CSA Z96 - Vêtements de sécurité à haute visibilité

SAAQ : Société de l'assurance automobile du Québec

CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Pour plus d'informations et de détails concernant les vêtements de sécurité à haute visibilité, nous vous invitons à consulter ou vous procurer la norme CSA Z96 - Vêtements de sécurité à haute visibilité. Celle-ci est disponible au **centre de documentation de l'APSAM**. Cote : NO-003259 CSA Z96 Vêtements de sécurité à haute visibilité.

Elle peut aussi être achetée directement sur le **site de l'Association canadienne de normalisation (CSA)**.



BIBLIOGRAPHIE

CNESST. (s. d.). Surveillance du déneigement : Pouvez-vous dire quelles erreurs ont été commises? *Revue Prévention au travail CNESST*. Québec : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Repéré à <https://www.preventionautravail.com/cherchez-l-erreur/109-surveillance-du-deneigement.html>

Code de sécurité pour les travaux de construction [CSTC], RLRQ, c. S-2.1, r. 4

CSA. (2016). *Vêtements de sécurité à haute visibilité* (Norme CSA Z96 15 FR). Toronto, Ontario : Association canadienne de normalisation. Repéré à <https://www.scc.ca/fr/standardsdb/standards/28566>

Loi sur la santé et la sécurité du travail [LSST], RLRQ, c. S-2.1

SAAQ. (2011). *Le brigadier scolaire au service de la sécurité routière : Manuel du brigadier*. Québec : Société de l'assurance automobile du Québec. Repéré à <https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/manuel-brigadier-scolaire.pdf>

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » ou visiter notre site Internet : www.apsam.com

Région de Montréal : 514 849-8373
Partout au Québec : 1 800 465-1754

APSAM · Août 2020

